



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radars

Question écrite n° 50349

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge M. le ministre de l'intérieur sur les radars chantier. Afin d'assurer un contrôle des vitesses adapté aux zones de chantier, où les limitations de vitesse sont rarement respectées, une expérimentation de radars semi-fixes a été lancée au mois de mars 2012, tant sur le réseau routier national que sur le réseau autoroutier concédé. Il souhaite avoir un bilan de cette expérimentation et souhaite connaître ses intentions concernant les suites lui à donner.

Texte de la réponse

Les radars chantiers permettant d'assurer un contrôle de vitesse sur les zones de chantier ont été expérimentés entre le mois de mars et de septembre 2012 en partenariat avec les directions interdépartementales des routes (DIR) et les sociétés concessionnaires d'autoroutes (SCA). Cette expérimentation a porté sur les conditions d'utilisation de deux équipements à technologie radar et deux équipements à technologie laser et leur impact sur la sécurité des usagers et des exploitants. Les résultats sont très positifs et ont permis de confirmer largement le non-respect des limitations de vitesse sur les zones d'implantation, ainsi que l'impact et la persistance de l'effet de la présence de dispositifs de contrôle sur ces zones. Ainsi, l'étude du comportement des usagers à l'approche des zones de travaux a permis de constater que la vitesse moyenne pratiquée sur l'ensemble de la traversée de la zone de chantier était beaucoup plus faible en présence d'équipement que sans, confirmant l'intérêt de ces dispositifs et leur impact sur la sécurité routière. De plus, les retours d'expérience effectués auprès des exploitants du réseau national et des réseaux concédés ont démontré que la perception d'un système de contrôle par les usagers les incite à un meilleur respect des vitesses limite et favorise une plus grande sécurité pour les personnels de chantiers aux abords des zones de travaux. En conséquence, le gouvernement a prévu le lancement d'un marché national de déploiement en 2014 pour généraliser ces moyens de contrôle sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50349

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1510

Réponse publiée au JO le : [10 juin 2014](#), page 4740